

Centre Communal d'Action Sociale - Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actes de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'importance du budget et des effectifs de personnel du CCAS, il est proposé au Conseil Municipal de :

- fixer à huit le nombre des membres de chacune des deux catégories d'administrateurs,

- procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel et à bulletin secret des huit membres chargés de le représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages ; en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 55
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 52
Quotient : 6,5
Nombre de listes en présence : 2

Liste 1 : groupe majoritaire :

- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER
- M. Jean-Jacques DEMONET
- Mme Nozhat MOUNTASSIR
- Mme Solange JOLY
- Mme Sylvie WANLIN
- M. Jean-Sébastien LEUBA
- M. Lazhar HAKKAR

Liste 2 : UMP :

- Mme Martine JEANNIN
- M. Michel OMOURI
- Mme Catherine GELIN

Nombre de suffrages obtenus :

Liste 1 : 44 voix
Liste 2 : 9 voix.

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

Liste 1 : 7 sièges

Liste 2 : 1 siège

Sont donc désignés représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

- Marie-Noëlle SCHOELLER
- Jean-Jacques DEMONET
- Nozhat MOUNTASSIR
- Solange JOLY
- Sylvie WANLIN
- Jean-Sébastien LEUBA
- Lazhar HAKKAR
- Martine JEANNIN

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.